Archives parlementaires

Adresses du conseil général de la commune de L'Isle-Jourdain [Gers] à la Convention nationale, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du conseil général de la commune de L'Isle-Jourdain [Gers] à la Convention nationale, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 415-416;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21588_t1_0415_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

les mesures sages que vous avez prises et que vous préparez chaque jour pour abattre toutes les factions; qu'ils tremblent donc tous les factieux! tous les dilapidateurs de la fortune publique! tous ces etres pervers qui ne veulent la terreur que pour comprimer ceux qui témoins de leur crime appelleroient sur leur tête la vengeance nationale.

Le peuple éclairé par ses malheurs sait que l'on peut être énergique sans être barbare, il ne reconnoit d'autre empire que celui de la justice et des loix. Il a juré et nous jurons avec lui, guerre aux aristocrates, aux intrigants et aux fripons quel que soit le masque qu'ils empruntent. Nous désirons le gouvernement revolutionnaire, non comme ces hommes de sang, mais comme des hommes justes qui protégeront l'innocent et puniront le scélérat.

Continuez avec courage, Législateurs, vos glorieux travaux, ne souffrez point qu'une poignée d'intrigants se disant les seuls patriotes, vienne entraver la marche de vos opérations, nous ne reconnoissons d'autre autorité que la votre, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Ah! s'il nous étoit donné de pouvoir vous exprimer la joie pure que nos concitoyens ont manifesté à la lecture de votre adresse au peuple français, vous verriez que l'élan de la reconnoissance ne leur a pas été arraché par la crainte, mais que c'étoit l'expression sincère de leurs sentiments. Nous leur répèterons souvent cette adresse et ce sera toujours avec une nouvelle joye que nous dirons avec eux, vive la Republique, vive la Convention nationale.

ROYSEAU, *agent national et 16 signatures d'officiers municipaux.*

p

[*La société populaire de Limésy à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (27)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens

Pénétrés d'indignation contre tous les attentats dirigés pour vous dissoudre et anneantir la liberté, nous sommes aujourd'hui forcés de vous exprimer par le republicanisme le plus sincere et le plus dévoué a la chose commune que vous ayés a vous premunir envers les scélérats qui ne cherchent a entraver la marche revolutionnaire que pour mieux reussir dans leurs projets liberticides et corrupteurs.

Graces eternelles vous soient rendus, dignes representans, encore une fois votre proclamation derniere a sauvé la Republique de la léthargie où elle se trouvoit, encore une fois votre énergie prepare de nouveaux triomphes pour les coeurs vrayement republicains.

(27) C 325, pl. 1411, p. 3.

Ecoutés nous, Dignes Représentans, voila nos voeux, nous n'avons d'autre sollicitude que de concourir a votre sureté, d'autre centre d'union que de nous rallier autour de vous, d'autre pouvoir a reconnoitre que ceux qui emaneront de vos decrets, d'autre reclamation, que de rester a votre poste jusqu'a la paix et l'entiere consolidation de la République et enfin d'autre désir que de mourir pour la deffense de notre sublime constitution et de tous les membres qui concourront à nous la maintenir et garantir. Voila nos voeux, voila nos sentiments. Vive la République.

B. NOT, *en l'absence du président,*
AUZOUT, *secrétaire.*

6

Le conseil général de la commune de L'Isle-Jourdain [Gers] **jure de ne connoître, pour point de ralliement, que la Convention nationale, et l'invite à rester fermc à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[*Le conseil général de la commune de L'Isle-Jourdain à la Convention nationale, s. d.*] (29)

Liberté, justice.

Augustes Legislateurs, organes de la divinité, vous avés donc encore une fois sauvé le peuple pret a tombér dans le piège ou l'intrigue et la domination le conduizoint, vous lui aves donné pour guide la vertu, la justice et la probité. Imposés enfin silence à ces hommes avides de sang, toujours préts a vanter leur sisteme de terreur... Laissés les s'agitér dans leur convulsion de rage, en voyant s'échapér de leurs mains, une puissance redoutable dont ils ont impunement abuzé sous le prétexte sacré de la loy...

Annéantissés ces etres immoraux, qui rougissent en voyant la vertu s'unir au patriotisme... frappés sans remision ces etres dénaturés, assés audacieux pour vouloir changer la france en un repaire d'ours et de tigres; l'anarchie convient a leurs projets, mais elle n'a que trop servi leur féroce ambition... il est temps de terrassér ces pretendus patriotes exclusifs, qui ozent dire a la face du peuple qu'a leur voix les cachots s'ouvrent, les echaffauds se drèssent et la guillotine frappe... Representans, c'est a la nouvelle du supplice de tous les heritiers des crimes de Robespierre, que nous croirons voir le terme des malheurs de la france... C'est après leur mort, que le char du gouvernement révolutionnaire, marchera d'un pas rapide et inébranlable, a l'aide des grands principes que vous vénés de proclamer...

(28) *P.-V.*, XLVIII, 195.
(29) C 324, pl. 1391, p. 6.

Persée creative commons

Mandataires d'un peuple libre, récévés l'hommage sincere que les membres du conseil général de la commune de l'Isle-Jourdain, organes de ses concitoyens vient rendre à votre morale divine et energique. Maintenés jusqu'a la paix le gouvernement Révolutionnaire dans toute sa pureté et son intégrité, gardés jusqu'a la fin de vos travaux, cette attitude imposante qui encourage la vertu et fait palir le crime, protégés les bonnes moeurs, digne patrimoine des vrais républicains, restés à votre poste, achevés le bonheur du peuple par la régénération francaise, pour nous fidelles a vos décrets nous jurons de ne connoitre d'autre point de ralliément que la Convention nationale, nous foulons au pieds l'intrigue, la domination et la calomnie, pour diriger nos coeurs vers l'affermissement d'une Republique une et indivisible.

THOUSOUX, *agent national,* THOULOUSE, LAURENT, *secrétaires, 5 signatures d'officiers municipaux, 9 signatures de notables.*

7

L'administration du district des Sables [Vendée] **écrit à la Convention nationale, en date du 18 germinal dernier :**

« **Nous adressons à la Convention nationale un septième envoi d'argenterie et bijoux pesant 126 marcs, qui, joints aux précédens, présentent une masse de 1166 marcs d'argent, 216 marcs galons or et argent, 288 marcs cuivre argenté, 2744 marcs cuivre pur, 71416 marcs de cloches et 358 pierres et diamans.** »

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[*Thevenet, garde du dépot des dépouilles des églises, Paris, le 14 brumaire an III*] (31)

La lettre ci-jointe ayant été trouvée dans une caisse d'argenterie venant des Sables, a été mal a propos renfermée dans mes cartons, comme elle mérite d'être lue a la Convention je la remets au citoyen Thibault, qui fera à ce sujet ce qu'il jugera convenable.

L'objet annoncé a été reçu dans mes magasins et le récépissé en a été expédié au district des Sables.

THEVENET, *garde du dépot des dépouilles des Eglises, rue [illisible] Augustin, n° 742.*

[*L'administration montagnarde du district des Sables à la Convention nationale, le 18 germinal an II*] (32)

Représentans

En vain de vils intrigans s'agitent pour calomnier les Sablais auprès de la représentation nationalle. Des faits répétés et énergiques seront les seulles armes qu'ils emploieront pour terrasser leurs laches détracteurs.

Nous adressons à la Convention un 7eme envoi d'argenterie et bijoux, pesant 126 marcs qui joints aux précédens, présentent une masse de 1166 marcs d'argents, 216 marcs, galons, or et argent, 288 marcs, cuivre argentés, 2744 marcs cuivre pur, 71416 marcs de cloches et 358 pierres et diamants.

Nous annonçons à la république entière, que sur une population de 5500 ames, dont 3500 femmes, enfans et viellards, les sablais ont fournis à la patrie et à la liberté, 1600 hommes tant dans les bataillons que dans la marine ou nos braves camarades surent toujours se bien distinguer.

Les biens des émigrés se vendent avec une rapidité et une challeur dont il y à peu d'exemples.

Le mois dernier, Legeai, juge de paix de Poiroux acheta un petit domaine que les brigands disputaient encore à la république. Il fut assez imprudent pour l'habiter, les scélérats royalistes l'assassinèrent au pied de l'arbre de la liberté!

Ses frères, ses voisins accourent en foule après la retraite des brigands, pour déplorer la perte d'un pere et d'un ami sincère. Legeai recueille ses forces et leur prononce ces mots en expirant : « mes amis, cessez vos pleurs, sachez seulement m'imiter, j'ai vécu pour la liberté, je meurs pour elle, je suis content ».

Le 16 de ce mois deux petits lots de terre estimés 3796 L ont été vendus 22775 L malgré que plusieurs de ces domaines furent menacés d'une incendie dévorante.

Représentans! on nous traite d'égoïste! Eh bien jugez en par les faits! la commission des subsistances et approvisionnements à mis en requisition les toiles à sacs, fils et treillis. La commune de Saint-Avaugourd s'est aussitôt empressée de donner gratuitement tout ce qu'elle possédait en ce genre.

Une extrême pénurie d'etoffes, n'ayant pas permis d'habiller le bataillon de premiere requisition, chacun s'est empressé d'y suppléer en apportant manteaux, vestes, gilets, chemises, habits.

Enfin les communes les plus pauvres se sont disputées à l'envi le plaisir de faire à la patrie, leurs offrandes civiques, les effets sont mis à la disposition du ministre de la guerre, et l'argent versé en la caisse du district.

C'est ainsi, Représentans, que nous répondons à nos ennemis, c'est ainsi que nous vous prouverons que nous sommes toujours dignes de ce décret si cher à nos coeurs, qui nous met au rang des sans culottes qui ont bien mérité de la patrie, c'est ainsi que nous montrerons au comité de Salut public, qu'il ne s'est point trompé, en nous traitant comme des républicains inviolablement attachés à la

(30) *P.-V.*, XLVIII, 195.

(31) C 324, pl. 1391, p. 2.

(32) C 324, pl. 1391, p. 1. *Bull.*, 21 brum. (suppl.), mention de la vente des deux petits lots de terre et *Bull.*, 20 brum. (suppl.) mention d'un envoi d'argenterie et bijoux.